



Agression et vol à mains armées pendant temps de travail

Par **BOSCHERINI**, le **06/05/2013** à **18:19**

Bonjour,

Je suis étudiant et pour pouvoir poursuivre mes études je suis livreur de pizzas pour la SARL SICAELE Domino's Pizza et lundi 29 avril 2013 au soir j'ai été agressé durant une livraison, qui s'est avérée être un guet-apens, par un individu qui m'a menacé avec une arme blanche.

Mon agresseur m'a dérobé mon portable personnel et de l'argent liquide représentant un paiement d'une livraison précédente.

J'ai déposé plainte auprès du commissariat mais j'aimerais savoir comment cela va se passer pour le vol de mon portable personnel qui était sur moi parce que indispensable dans le cadre de mon métier.

J'ai tenté de poser la question au 3939 et sur leur site internet mais sur le 3939 l'appel est interrompu dès que l'opérateur bascule sur le droit du travail et sur leur site internet un mail de réponse est envoyé pour prévenir qu'ils ne pourront pas répondre dans le délai légal de 5 jours vu leur retard.

Je vous informe que j'ai également une lettre de démission avec effet immédiat car j'ai l'intention de finir mes études.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **06/05/2013** à **19:47**

Bonjour,

A priori, sauf si l'employeur a souscrit à une assurance complémentaire particulière, il n'est pas responsable dans ces conditions du vol de vos effets personnels...

Par **livreur13**, le **14/10/2013** à **00:14**

Salut,

Il vient de m'arriver la même chose ce soir, toujours pour Domino's avec mon portable perso... comment s'est réglée ton histoire stp ?

Merci beaucoup pour ta réponse parce que je ne me vois pas racheter un portable par moi même alors que je l'utilisais pour le taf...

Par **BOSCHERINI**, le **14/10/2013** à **07:47**

L'affaire est toujours en cours.

Mon frère aîné s'était déjà fait voler son portable dans les vestiaires de la fac, mes parents avaient pris une assurance complémentaire et, en leur fournissant le dépôt de plainte et un justificatif de la valeur de mon portable, un iPhone 3GS, j'ai obtenu 130€ environ.

Pour le reste, je me suis porté partie civile, mon agresseur a été arrêté pour mon affaire et bien d'autres, c'est un avocat commis d'office qui suit tout ça, mais bon, ça n'évolue pas.

Je te souhaite bon courage, et, surtout, tente tout, dépose plainte, va voir un médecin pour le préjudice moral subi, etc etc...